



Valeurs et Engagements professionnels du Pôle Funéraire Public de Strasbourg

Le Pôle Funéraire et ses salariés ont conscience du rôle humain essentiel lié à leur accompagnement tout au long de la période de deuil.

Le respect des valeurs d'éthique, de sensibilité et d'humanité fonde leur engagement et la pratique de leur métier au quotidien.

Rigueur, conscience et honneur

Conscients de l'importance de leur mission, les salariés s'engagent à la qualité des soins apportés au défunt et à la qualité de l'accompagnement des proches et des familles. Ils veillent par leur écoute, leur rigueur et leur attention à assurer le respect des volontés exprimées et veillent au bon déroulement des protocoles funéraires.

Respect, égalité et neutralité

Les salariés s'engagent au respect absolu des personnes quelle que soient leur apparence ou leur origine réelle ou supposée, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques. Ils veillent au respect de l'égalité et au respect du défunt dans sa personne, sa dignité, ses droits, ses croyances et sa liberté. Avec neutralité et bienveillance, ils prennent en considération et accompagnent les choix des familles et des proches pour les célébrations et les rites funéraires auxquels ils sont attachés.

Information et transparence

Les salariés sont engagés pour apporter des informations claires et garantir la transparence sur les prix.

Probité, désintéressement et honnêteté

Le respect des règles de probité, de désintéressement et d'honnêteté est essentiel face au risque de corruption et pour protéger les personnes endeuillées, souvent fragilisées. Ce respect est également essentiel pour l'image de l'entreprise et celle du service public que les salariés représentent.

Pour toutes ces raisons, les salariés s'engagent à ne tirer directement ou indirectement aucun profit de leur situation professionnelle autre que leur rémunération. Ils ne peuvent ainsi solliciter directement ou indirectement des dons quelle qu'en soit la valeur. Ils sont également attentifs et vigilants au respect des biens des personnes.

Continuité du service public et disponibilité

Par l'organisation de leur travail, 7 jours/7, 24 heures/24, les salariés veillent à assurer la continuité du service public, un accueil permanent des personnes décédées et l'accompagnement des familles et des proches aussi bien avant que pendant et après les obsèques.

Décence, discrétion et secret professionnel

Les salariés ont une conduite adaptée à la particularité du recueillement qui requiert de ne pas se montrer ostensible dans son comportement, d'être pondéré, de faire preuve de retenue, de décence et de discrétion.

Les salariés sont tenus au secret professionnel. Ils s'abstiennent de divulguer une quelconque information d'ordre privé ou professionnel qui leur a été confiée et qui nuit à l'image des clients ou du défunt. Ils se gardent également de toute ingérence dans les questions d'ordre familial.

Il relève de la responsabilité individuelle de chaque salarié, avec le soutien du Pôle funéraire public de Strasbourg, d'agir avec loyauté et en toute intégrité pour incarner et représenter les valeurs et engagements de l'entreprise.



PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC
STRASBOURG

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE



POMPES FUNÈBRES PUBLIQUES & MARBRERIE
PÔLE FUNÉRAIRE DE STRASBOURG

CENTRE
FUNÉRAIRE
STRASBOURG